

Association sans but lucratif

INSTITUT DE LA SAINTE-FAMILLE

Section **INTERNAT**

Rue de Montmédy 2
B-6760 VIRTON

Tél. 063/58.88.75
internatif@skynet.be



CONDITIONS D'INSCRIPTION ET MODALITES FINANCIERES 2023/2024

1. Le montant global de l'inscription est de **3.200 €**.
2. Une caution de **50 €** est demandée à l'entrée de l'élève à l'internat. Elle sera remboursée partiellement en fin de séjour complet à l'internat (voir règlement).
3. L'inscription n'est effective qu'au paiement d'une somme de **450 €** à titre d'arrhes et de réservation (inclus dans le montant total de la pension).
Pour le 10 juillet en ce qui concerne les nouvelles internes.
Pour le 10 août en ce qui concerne les anciennes internes.
4.

FORMULES DE PAIEMENT

 - 50 €** → pour les nouvelles élèves (caution remboursable)
 - 450 €** → les arrhes et réservation de la chambre (toutes les élèves)
 - 275 € x 10** → de septembre à juin **pour le 10** de chaque mois,
par **ordre permanent ou prélèvement automatique**.
5. Le prix de la pension comprend la nuit, le petit déjeuner, le diner sous forme d'un « menu complet » au self, le goûter ainsi que le souper. Il est interdit de prendre des aliments en plus du menu, lors du diner, pour les donner aux externes, qui doivent régler leurs repas.
6. En cas de désistement après le 1^{er} septembre, **la somme de 450 € ne sera pas récupérée.**
7. En cas d'entrée à l'internat dans le courant du mois, la pension est due entièrement. Ceci est une contrainte légale.
8. La capacité de l'internat étant limitée, il est fortement demandé de respecter l'engagement pris en septembre pour la durée de l'année scolaire (c. à d. jusqu'au 30 juin). Les désistements ne pourront être acceptés que pour des raisons graves (maladie, accident...).
9. En cas de maladie :
Le remboursement des jours d'absences ne se fera que s'il s'agit de 16 jours consécutifs (jours d'école) et présentation d'un certificat de maladie couvrant toute la période sans interruption (ceci est une contrainte légale).

En cas de rupture de contrat, les parents se verront réclamer une partie du montant qu'il resterait à percevoir normalement jusqu'à la fin de l'année scolaire : 20% si c'est au deuxième trimestre, 25% au troisième.

10. Les chambres sont louées pour 10 mois. L'internat se réserve le droit d'occuper ses chambres durant les vacances scolaires.
11. Faculté est laissée aux familles pour lesquelles il n'y a **pas d'autre solution de conduire leur fille à l'internat le dimanche soir** moyennant un paiement de 5€ par dimanche. Une facture sera faite à chaque trimestre.
12. **Les retours en famille du mercredi et les vacances scolaires ne seront en rien déductibles du prix de la pension.**

- Les paiements s'effectueront sur l'un des comptes :

FORTIS BNP PARIBAS IBAN BE16 0011 8210 7674
CREDIT AGRICOLE FR76 1610 6000 4045 4018 8805 049

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN : CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

FRANCE				DOMICILIATION	NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE
Code Etabt	Code Guichet	N. Compte	Clé R.I.B.	CRCA MONTMEDY	INSTITUT DE LA SAINTE FAMILLE
16106	00040	45401888050	49		SECTION INTERNAT 2 RUE DE MONTMEDY B-6780 VIRTON BELGIQUE
ETRANGER uniquement International Bank Account Number (IBAN)				Bank Identification Code (BIC)	
FR76 1610 6000 4045 4018 8805 049				AGRIFRPP861	

Conditions générales de paiement.

Le non-paiement à échéance des mensualités entraînera de plein droit et sans mise en demeure le paiement à titre de clause pénale, d'une indemnité de 15% de sommes dues avec un minimum de 50€, et d'un intérêt de retard de 12% l'an (et de frais administratifs de 15€). En cas de litige, les tribunaux seront seuls compétents.

13. Administrativement, fournir
 - pour les internes françaises et luxembourgeoises
 - une photocopie recto verso de la carte d'identité de l'interne et de la personne responsable.
 - 2 photos d'identité
 - pour les internes belges :
 - une photocopie recto verso de la carte d'identité de l'interne et de la personne responsable.
 - 1 photo d'identité